

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 05/03/2026

Membres en exercice : 18

**Présents :**

Mesdames : Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Chloé ANDRO, Christelle GUEZENGAR, Christine LE GOFF- LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY,

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

**Absents excusés** : Michèle BUREL (pouvoir à Philippe RONARC'H), Armelle RONARC'H (pouvoir à Christelle GUEZENGAR), Claudie SIMON

**Secrétaire de séance : Hervé LE COZ**

\*\*\*\*\*

**Objet : Délibération n°2026-0003 – Election du Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune.**

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Nelly VIVIEN pour la Présidence lors de la séance du vote du Compte Financier Unique du budget communal, rôle que Madame Nelly VIVIEN accepte.

**Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTTE** la candidature de Madame Nelly VIVIEN qui présidera la séance du Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ



Envoyé en préfecture le 18/03/2026  
Reçu en préfecture le 18/03/2026  
Publié le  
ID : 029-212902258-20260311-2026\_0003-DE

Visa de la préfecture : .....

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du .....

18/03/2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication